# GAZETTE *D'AGRICULTURE,*

## COMMERCE,

## *ARTS ET FINANCES.*

*ANNÉE* 1771. Du Mardi 31 Décembre.


I.

*NOUVELLES ÉTRANGERES.*

## SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 1 *Décembre.*

LA Diete s'occupe du ſoin d'introduire dans ce Royaume la culture des pommes de terre. A cette occaſion, il a été adreſſé par les Papiers publics des invitations aux bons citoyens pour les engager à communiquer à la Nation leurs lumieres ſur cette partie de l'économie rurale.

On mande de Halmſtad en Halland, 31 Octobre, qu'il a été vérifié par les regiſtres qu'il étoit mort dans cette Province, en 1769, 80 perſonnes de la petite-vérole, ſçavoir 31 garçons, 48 filles, & un homme âgé de plus de 50 ans. Quelques jours avant la date de l'avis, les Paroiſſes de Haſloff, Karups & Morups avoient reſſenti à onze heures du ſoir, un tremblement de terre, le tems étant calme & le ciel ſérein. Il y a eu deux ſecouſſes à Morups, & une ſeule aux autres Paroiſſes, précédée d'un coup de tonnerre, & moins violente que celle de l'année 1759.

## DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 5 *Décembre.*

Les mines d'argent de Kongſberg en Norvege arrachoient continuellement à la terre & aux Arts un grand nombre de bras : les Laboureurs & gens de métier ont été renvoyés à leur premiere profeſſion ; on a auſſi congédié les Etrangers auxquels il ſera fourni d'autres moyens de gagner leur vie : il paroît que leur nombre monte à 400 perſonnes. On ſent très-bien dans ce pays la prééminence de la culure de la terre ſur l'exploitation des mines des plus riches métaux.

Le 11 du courant, les Commiſſaires de la Banque feront part aux Intéreſſés dans une Aſſemblée publique convoquée à cet effet, du plan d'une nouvelle Banque de l'eſpece de celles que l'on nomme *Giro-Banquen*. On a parlé dans le tems de l'octroi accordé par S. M. pour ce nouvel établiſſement.

Avant-hier 130 vaiſſeaux, la plûpart Anglois, mirent à la voile du Sund pour la Mer Baltique.

## ALLEMAGNE.

DE RATISBONNE, *le* 8 *Décembre.*

La Diete a reçu avec reconnoiſſance la déclaration que M. le Baron de Karg, Miniſtre Palatin, a faite, d'après un reſcript de ſa Cour, que Son Alteſſe Electorale permettroit que ſes Etats du Bas-Palatinat fourniſſent des bleds à cette Ville, mais qu'Elle ne conſentiroit pas pour le préſent à ce qu'il en fût exporté des pays de Neubourg & de Sulzbach, attendu que la denrée y manquoit, loin qu'il y eut du ſuperflu.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'Electeur de Baviere a permis, avec reſtrictions, l'exportation des denrées des Etats du Haut-Palatinat, & défendu, ſous peine de mort, celle des bleds de Baviere.

S. A. S. le Margrave de Bade-Baden, actuellement regnant, a fait ſignifier, tant aux Sujets de ce Margraviat qu'à ceux de Dourlach, qu'à l'avenir il leur donneroit audience tous les Mercredis depuis huit heures du matin juſqu'à onze.

## ITALIE.

### De Florence, *le 7 Décembre.*

M. le Comte de Fabio Aſquino, Secretaire de l'Académie d'Agriculture d'Udine, continue avec un ſuccès conſtant, à employer la tourbe dans les fourneaux à brique : on y a cuit des pieces du poids de 102 livres, ce qui prouve l'activité de ce feu.

Les Particuliers ſecondent, dans toute les parties de la Toſcane, les vues bienfaiſantes de notre Auguſte Souverain, pour la culture du colſat. Les plantations réuſſiſſent parfaitement, & la végétation eſt très active. Le Mémoire compoſé ſur cet objet par M. Griſelini eſt très-propre à éclairer ce genre de travail. ( *Nous en donnerons la traduction dans notre Journal* ).

Il paroît ici chez Allegrini & Piſoni, une traduction de l'*Art de fabriquer les indiennes* à l'inſtar de l'Angleterre, publié à Paris par M. Delormois : la traduction eſt de M. l'Abbé Antoine Lumachi.

Il vient de ſortir de l'Imprimerie de la Congrégation de *Propagandâ Fide* à Rome, un Livre intitulé, *Alphabetum Brammhanicum ſeu Indoſtanum* : c'eſt le premier Ouvrage qui ait été imprimé en caracteres Indiens.

On écrit de Naples qu'un bâtiment parti de ce Port, il y a deux ans, pour l'Iſle S. Thomas, en eſt revenu chargé de cacao, de café, de bois de teinture, &c.

## ANGLETERRE.

### De Londres, *le 14 Décembre.*

Les Aldermans ſe ſont aſſemblés en dernier lieu pour recevoir les requêtes des Soldats & des Matelots, avant que de diſtribuer les fonds légués par le Chevalier Jean Langham pour vingt-cinq Soldats & autant de Matelots que le Conſeil jugeroit être dans le beſoin, ou qui ne reçoivent aucune penſion des Hôpitaux de Greenwhic & de Chelſéa. ( On leur donne quatre livres ſterlings par tête ).

Un Particulier de cette Ville, nommé Wilſon, a laiſſé par ſon teſtament une ſomme de vingt mille livres ſt. deſtinée à être diſtribuée à titre de prêt entre vingt jeunes Négocians établis & domiciliés depuis deux ans au plus dans cette Ville. Les intérêts des ſommes prêtées doivent être payés tous les ſix mois au Bureau du Chambellan ; & a la mort des débiteurs, les fonds auſſi tôt retirés à la ſucceſſion, paſſeront entre les mains de quelqu'autre Marchand.

On vient d'établir un nouveau Marché à Caerſoot, lieu ſitué ſur le bord de la Saverne, au Comté de Montgomery. Les Habitans aſſurent que c'étoit autrefois une très-grande Ville qui eſt détruite depuis pluſieurs ſiecles. On y voit encore les ruines d'un château où aboutiſſoient différentes routes pavées dont on découvre des veſtiges avec des foſſés & des fortifications de terre.

Dans le Parlement d'Irlande, le Parti anti-miniſtérial pourſuit avec beaucoup de chaleur la ſuppreſſion des penſions.

## IRLANDE.

### De Dublin, *le 7 Décembre.*

Dans le Comité de la Chambre des Communes d'Irlande du 28 Novembre, le ſieur Lucius Obréen a obſervé que l'importation conſidérable qui ſe faiſoit dans ce Royaume, de biere forte & d'aile d'Angleterre & d'Ecoſſe, cauſoit aux Braſſeries de ce Royaume un très-grand préjudice ; qu'il s'importoit annuellement en Irlande plus de quarante mille barils de biere forte, ce qui diminuoit prodigieuſement la conſommation de celle qui ſe braſſoit dans le Royaume, que comme il s'employoit moins de dréche, il devoit naturellement en réſulter un préjudice ſenſible pour le labourage ; que les terres dont on tireroit le plus grand profit, ſi on les enſemençoit en grains, ne ſont employées aujourd'hui qu'en pâturage, ou qu'elles reſtent incultes & en friche ; que ces quarante mille barils étoient ſi gros

qu'ils équivaloient à quatre-vingt mille barils de biere d'Irlande, & il a propoſé en conſéquence de mettre un droit additionnel de deux shillings par barils de 32 gallons ſur toutes les bieres importées de la Grande-Bretagne & d'Irlande.

Cet avis a été vivement combattu. Le Parti de la Cour a prétendu que le véritable moyen d'établir l'équilibre entre les braſſeries d'Irlande & de la Grande-Bretagne, c'étoit d'encourager plutôt les premieres que de décourager les dernieres ; que la Grande-Bretagne prendroit certainement ombrage d'une pareille taxe, & qu'elle arrêteroit l'exportation de ſon houblon, ce qui ſeroit un moyen infaillible de ruiner nos braſſeries, attendu que l'Irlande ne produit que très-peu de cette denrée.

La réponſe faite à cette aſſertion a été, que l'Angleterre vendoit annuellement à l'Irlande pour plus de cent mille livres ſterlings de houblon ; & qu'il n'y avoit pas lieu de penſer qu'elle voulût ſe dépouiller de cette branche précieuſe de commerce, par la ſeule raiſon que l'Irlande auroit mis une taxe légere ſur la biere forte & ſur l'aile.

Les Partiſans du Miniſtere ont enſuite objecté que ſi la Grande-Bretagne n'arrêtoit point l'exportation de ſon houblon, le Parlement d'Angleterre pourroit prendre un autre parti ; ce ſeroit de mettre pluſieurs taxes ſur l'importation des toiles d'Irlande, ce qui feroit un tort conſidérable aux marchandiſes les plus précieuſes du crû du pays; que les braſſeries d'Irlande ſouffroient plus de la diſtillation du grain pour faire du *whisky* (ſorte d'eau-de-vie) que de l'importation de la biere forte ; que la quantité de biere qui s'y buvoit n'étoit pas ſi grande, puiſqu'elle ne ſe montoit pas à plus de vingt mille pintes par jour, objet très-modique relativement au nombre des Habitans.

## II.

### *Nouvelles de l'intérieur du Royaume.*

De Marseille, *le 16 Décembre.*

Du 1 au 8, il eſt entré 29 bâtimens François & 10 Etrangers. Leurs principales cargaiſons conſiſtoient en 150 ſacs 960 ardebs 50 quintaux de riz, 600 charges de feves, 1030 de légumes, 1003 milléroles d'huile, 6070 charges de bled, fruits ſecs, poiſſon ſalé, ſoude, ſéné, liſari, drogueries, amandes, &c. ſans parler des marchandiſes de l'Amérique. Une circonſtance remarquable, c'eſt que tout le bled eſt venu de la Cale, ſur les tartanes la *Vierge de Grace*, la *Nayade*, le *Saint-Joſeph*, la *Miſéricorde*, le *Saint-Jean-Baptiſte*, la *Sainte-Anne*, le *Poſtillon d'Afrique*, & le pinque la *Conception*, à la réſerve de 120 charges apportées par la barque le *Saint-Eſprit* venant d'Alexandrie & de Tunis.

La tartane la *Sainte-Barbe* avoit chargé partie de dates à Tunis ; la tartane la *Crétoiſe*, d'huile à Candie; la corvette le *Saint-Joſeph*, de l'huile, &c. à Acre ; la barque l'*Avanturiere*, du riz, &c. au même lieu ; la corvette la *Deſirée*, du riz, &c. aud. Port; la barque la *Gracieuſe*, de la ſoude & des cuirs à Tripoli ; le brigantin *Jeſus-Marie-Sainte-Anne*, ſoude & liſari, à Tripoli en Barbarie ; le *Poſtillon de Syrie*, mêmes marchandiſes au même Port ; la *Bombarde*, la *Vierge de Grace*, ſoude au même lieu ; la corvette l'*Aimable Félicité*, diverſes marchandiſes à Smyrne ; la pinque les *Ames du Purgatoire*, légumes à Biſerte. Le brigantin le *Comte d'Eſtain* eſt arrivé du Fort-Royal.

Du 4 au 11, il eſt parti 31 bâtimens François & 16 Etrangers, la pinque le *S. Victor* pour Tunis, la polacre la *Roſe* pour Conſtantinople, la pinque le *Saint-Laurent* pour le Levant, & la pinque la *Sainte-Roſe* pour la Morée.

Une Compagnie de Négocians a établi à Nice une nouvelle Fabrique de liqueurs, & S. M. le Roi de Sardaigne a permis qu'on lui donnât le titre de *Fabrique Royale*. Certains fruits, tels que le cédrat, l'orange, le citron, la bergamotte, perdent toujours dans le tranſport une partie de leur parfum & de leur huile ; les Diſtillateurs de cette Fabrique auront l'avantage de les employer à meſure qu'ils ſeront cueillis. On peut s'adreſſer directement aux Entrepreneurs à Nice, en affranchiſſant les lettres ; ou à M. *Iſidore d'Hauteville*, l'un des Directeurs, à Antibes, ſans les affranchir.

De Boulogne, *le 16 Décembre.*

Le navire Anglois, la *Royale Charlotte*, de 200 tonneaux, commandé par le Capi-

taine Georges Hamelt, a fait naufrage ſur la côte d'Andreſeilles, la nuit du 8 au 9. Il a été perdu, ainſi que toute la cargaiſon qui étoit fort riche : mais l'équipage, compoſé de 12 hommes, s'eſt ſauvé avec 12 paſſagers, du nombre deſquels étoient M. le Marquis de Puiſay, Capitaine au Régiment de Limouſin, & quelques Négocians de Londres & de l'Iſle de Grenade d'où ils rapportoient du ſucre, de l'indigo, du café, & du cacao.

D'AMIENS, *le 21 Décembre.*

On mande de Saint-Valery que le navire l'*Etoile Mignone*, bon voilier, du port de 160 tonneaux, commandé par le Capitaine Louis Peré, eſt prêt à partir pour aller prendre fret dans tel Port de Catalogne ou de Languedoc que l'on voudra. Les Négocians qui deſireront fréter pourront s'adreſſer audit Capitaine, ou à MM. *veuve Maſſet & Fils à Saint Valery*.

Les Etats d'Artois ont accordé une gratification de 1200 livres à M. Rouſſel Bouret, Commis au Bureau des affaires contentieuſes du Contrôle-Général, ci-devant Avocat à Arras, en conſidération du Commentaire ſur la Coutume d'Artois qu'il vient de donner au Public.

M. l'Intendant de Flandre & d'Artois a rendu, le 12 Novembre, une Ordonnance, par laquelle il eſt enjoint à tous Voituriers quelconques de détourner leurs voitures & de les faire paſſer ſur le chemin à côté de la chauſſée, lorſqu'ils rencontreront des Courriers de la Poſte aux lettres & aux chevaux.

D'ORLÉANS, *le 23 Décembre.*

Depuis long-tems les prix des grains ne varient qu'inſenſiblement ; ils tendent à une diminution : le pain eſt toujours au même taux.

La Dame Pellès, d'Anvers, connue par ſes ouvrages de Malines, doit ouvrir ſon Ecole de dentelles le 7 Janvier prochain : elle ne pourra recevoir qu'au mois d'Août prochain des Filles de charité. Elle offre aux jeunes perſonnes à qui elle donnera des leçons de leur laiſſer leurs ouvrages.

DE PARIS, *le 26 Décembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 15 Décembre, qui commet l'Adjudicataire des Fermes pour faire la perception & recouvrement des différens nouveaux ſous pour livre, perceptibles en exécution de l'Edit du mois de Novembre 1771, tant ſur les droits faiſant partie de ſon bail, que ſur ceux d'octroi & autres déſignés en l'article VI de la Déclaration du 3 Février 1760.

Autre du 15 Décembre, qui modere à deux ſous pour livre ſeulement, les huit ſous pour livre perceptibles en exécution du même Edit, en ſus du principal des droits ſur les cuirs.

Autre du 15 Décembre, qui regle la perception des différens ſous pour livre ſur les droits aux entrées de la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris.

Autre du 15 Décembre, qui exempte les droits ſur le bled & la farine, établis pour la conſtruction de la Gare & Halle de Paris, des ſous pour livre dont la perception eſt ordonnée par l'Edit de Novembre 1771 : & ordonne qu'il ſera compté à l'Adjudicataire des Fermes des huit ſous pour livre qui ſeront perçus au profit de S. M. en ſus des autres droits établis par les Lettres-Patentes du 25 Novembre 1762.

Autre du 15 Décembre, qui regle la perception des ſous pour livre, en exécution du même Edit, en ſus des droits du don gratuit des Villes & Bourgs & autres dont la prorogation eſt ordonnée par l'article IV dudit Edit. Sur ce qui a été repréſenté à Sa Majeſté que les droits établis pour le payement du don gratuit, & dont la prorogation eſt ordonnée par l'article IV de l'Edit, ont juſqu'à préſent été exceptés de la perception des premiers ſix ſous pour livre ; que ces droits portent ſur les conſommations les plus néceſſaires à la vie, & que parmi les lieux qui y ſont aſſujettis, ſe trouvent pluſieurs petits Bourgs, la plûpart uniquement ou principalement habités par des Cultivateurs & gens de peine, vivant du travail de leurs mains ; qu'ainſi de l'augmentation deſdits huit ſous pour livre en totalité ſur le principal deſdits droits, il réſulteroit un renchériſſement ſenſible des denrées qui fourniſſent ſeules à la ſubſiſtance d'une portion des Sujets de S. M. qu'Elle a toujours eu intention de ménager : Sa Majeſté a ordonné que le droit d'onze ſous ſix deniers en principal, par voie

*PRIX des Grains & Denrées, le tout réduit, sçavoir, les Grains sur le pied du septier de douze boisseaux de Paris, pesant 240 livres; les Vins & Boissons au muid de Paris de 280 pintes, & les autres Denrées sur le pied de la livre de 16 onces, poids de marc ou du quintal du même poids.*

*Supplément du mois de Novembre, attribué au N°. 105. de Décembre.*

| Noms des Villes. | Froment. | Méteil. | Seigle. | Pain de Froment. | Pain de Méteil. | Pain de Seigle. | Orge. | Avoine. | Foin. | Paille. | Vin de Bourgogne. | Vin de Champagne. | Vin de Pays. | Eau-de-Vie de Vin. | Eau-de-Vie de Cidre. | Bierre. | Cidre. | Bœuf gras. | Bœuf de labour. | Veau la piece. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AMIENS. | 19 2 6 | 15 15 | 14 12 6 | 3 4 | 2 2 | 1 6 | 10 13 | 5 17 | 1 13 4 | 1 18 8 | 200 | 210 | | 320 | | 20 | 24 | 300 | 120 | 25 |
| Abbeville. | 22 10 | 20 6 1 | 15 12 9 | 2 5 | 2 | 1 7 | 15 6 | 7 10 | 1 8 5 | 1 11 3 | 200 | 180 | | 410 | | 46 | 30 | 174 | | 18 |
| Boulogne. | 34 13 4 | | 16 | 5 | 3 4 | 2 6 | 13 6 8 | 7 2 2 | 2 4 | 1 13 4 | 151 | 140 | | 227 | | 15 | | | | 15 |
| ORLEANS. | 26 5 5 | 21 18 10 | 19 13 2 | | 2 4 | | 15 5 9 | 11 8 7 | 3 | 1 6 | | | 78 | 271 | | | | 220 | | 24 |
| Montargis. | 29 12 | 25 | 23 4 | 3 3 | 2 4 | | 16 | 9 12 | 2 | 2 | | | 80 | | | 24 | | 175 | 125 | 40 |
| Gien. | 26 | 23 10 | 21 | 2 11 | 2 5 | | 16 | 10 | 3 | 1 5 | | | 120 | 240 | | | | 150 | 110 | 15 |
| LYON. | 28 2 8 | 25 2 9 | 23 19 11 | 4 3 | 2 7 | 2 4 | 13 5 8 | 10 14 10 | 3 10 1 | 2 10 | | | 95 | 318 | | 82 | | | | |
| Saint-Etienne. | 33 18 4 | 29 9 1 | 24 19 10 | 3 6 | 3 2 | 2 4 | 20 16 | 10 8 3 | 2 18 5 | 1 9 2 | | | 84 | | | | | 175 | 130 | |
| MOULINS. | 30 18 8 | | 23 7 | 5 | | 4 | | 8 15 1 | 2 | 1 | | | 70 | | | | | 160 | 150 | 18 |
| Nevers. | 26 8 | 24 | 22 | 3 4 | 2 10 | | 18 | 8 16 | 2 | 1 | | | 90 | 420 | | | | 300 | 300 | 15 |
| Chiteau-Chinon. | 31 4 | | 24 | 3 | 1 6 | | | 8 8 | 1 10 | | | | 116 | 504 | | | | 150 | 180 | 12 |
| RIOM. | 30 | 29 14 | 25 16 | 4 2 | 2 3 | | 21 6 | 7 4 | 2 10 | 18 | | | 90 | 240 | | | | 230 | 190 | |
| Clermont. | 31 6 1 | 28 8 | 27 3 8 | 4 4 | 2 3 | 2 | 20 10 8 | 6 5 | 3 | 15 | | | 77 | 245 | | | | 230 | 180 | 18 |
| Issoire. | 34 6 | 25 10 6 | 25 10 6 | 3 10 | 2 6 | 2 | 20 5 9 | 8 14 8 | 3 10 | 2 | | | 52 | 504 | | | | 130 | 150 | 15 |
| POITIERS. | 21 14 3 | 20 11 6 | 18 5 8 | 2 | 1 9 | | 13 2 10 | 8 | 3 | 18 | | | 90 | 260 | | | | 200 | 135 | 20 |
| Confolens. | 22 10 | 19 4 | | 2 9 | 2 3 | 1 9 | | 7 16 | 2 5 | 1 | | | 63 | | | | | 250 | 250 | 60 |
| LIMOGES. | 26 5 | 22 10 | | 2 10 | | 1 11 | | 7 10 | 2 | 1 10 | | | 72 | 290 | | | | 200 | 160 | 15 |
| Angoulême. | 25 7 | 17 7 3 | | 2 6 | | | | 9 15 9 | 2 | | | | 54 | 253 | | | | 180 | 150 | 24 |
| TOURS. | 26 13 3 | 22 7 | 18 5 1 | 3 | 2 5 | 2 1 | 14 9 4 | 8 1 1 | 2 10 | 2 | | | 91 | | | | | 200 | 160 | 25 |
| Amboise. | 26 12 9 | 22 16 6 | 19 7 9 | 2 11 | 2 9 | 2 7 | 18 13 6 | 9 13 7 | 2 10 | 1 15 | | | 46 | | | | | 200 | 120 | 18 |
| Saumur. | 23 3 7 | 16 12 10 | 16 12 10 | 2 6 | 2 2 | | 13 1 6 | 8 18 3 | 2 | 1 10 | | | 67 | 238 | | | | 240 | 200 | 12 |
| AUCH. | 21 11 6 | | | 3 | | | | 10 | 3 | 1 16 | | | 72 | 300 | | | | 200 | 150 | 30 |
| L'Isle Jourdain. | 23 1 6 | | | 2 7 | | | | 9 1 5 | 3 | | | | 91 | 416 | | | | 150 | 160 | 50 |
| Beaumont. | 24 | 19 4 | | 2 | | | | 10 15 11 | | | | | 51 | | | | | | | |
| CHAALONS. | 23 18 10 | | 16 2 3 | 3 3 | | 1 10 | 11 15 1 | 6 6 4 | 3 | 1 10 | | | 100 | | | | | 90 | | 10 |
| Joinville. | 21 6 | 15 15 | 15 4 6 | 2 6 | 2 | | 14 3 6 | 6 2 6 | 1 11 | 12 | | | 96 | 240 | | | | 120 | | 10 |
| Sainte-Ménehould. | 20 6 | | 16 | 3 | 2 8 | 1 10 | 12 | 5 | 2 5 | 12 | | | 108 | 504 | | 70 | | 42 | 100 | 5 |
| CAEN. | 23 18 | | 18 14 5 | 2 9 | | | 14 5 5 | 8 | 2 2 | 1 4 | | | | | 140 | | | 28 | 250 | 100 | 20 |
| Bayeux. | 22 15 7 | | | 2 4 | | | 12 3 | 7 14 6 | 1 17 6 | 1 13 4 | | | | | 155 | | | 15 | 200 | 90 | 20 |
| ALENÇON. | 23 19 11 | 21 18 10 | 20 11 5 | 2 6 | 2 3 | 2 | 14 1 3 | 7 4 | 2 10 | 1 10 | 300 | 250 | | 260 | 200 | | | 32 | 200 | 150 | 15 |
| Verneuil. | 25 | 22 4 | 20 12 | 3 | 2 4 | 2 3 | | 8 8 9 | 2 10 | 1 12 | | | | 336 | 224 | | | 42 | | | 24 |
| RENNES. | 26 8 | 23 7 10 | 23 4 3 | 2 5 | 2 1 | 1 11 | 21 8 7 | 8 10 11 | 3 10 | 1 | | | 56 | 233 | | 49 | | 28 | 160 | 140 | 12 |
| Saint-Malo | 26 5 | 20 12 3 | 19 10 9 | 3 7 | 2 7 | 1 6 | 7 13 10 | 10 3 9 | 4 | 2 | | | | 260 | | 17 | | 33 | | | |
| Saint-Brieux. | 24 | 18 7 4 | 16 5 8 | 2 10 | 2 7 | 2 2 | 14 5 | 10 | 1 16 | 12 | | | | | | | | 21 | 140 | | 12 |
| PERPIGNAN. | 27 15 | 19 13 1 | | 3 3 | 2 10 | | 13 5 | 13 5 | 2 1 6 | 12 6 | | | | | | | | | 120 | 90 | 18 |
| Pamiers. | 24 4 10 | 20 17 10 | 19 1 7 | 2 6 | 2 | | 9 9 5 | 2 15 6 | 1 16 | | | | 46 | | | | | | 140 | 142 | 35 |
| DIJON. | 32 9 4 | 19 12 8 | 15 6 11 | 3 8 | 1 10 | | 15 1 8 | 10 1 4 | 2 | 1 15 | 350 | | 49 | | | | | | 300 | 120 | 18 |
| Châtillon-sur-Saône. | 22 8 | 16 16 | | 3 | 1 9 | | 11 9 4 | 8 10 8 | 2 | 1 10 | | | 175 | 250 | | | | | 200 | 90 | 20 |
| Failbillot. | 21 16 4 | 17 9 1 | 15 5 4 | 5 | 3 | 2 | 15 5 4 | 8 | 2 | 1 | | | 87 | 175 | | | | | | | 20 |
| STRASBOURG. | 19 4 | 16 2 8 | 13 1 4 | 3 1 | 1 8 | 1 8 | 11 9 4 | 6 8 | 1 15 | 1 3 | | | 63 | 350 | | | | | 100 | | 12 |
| Landau. | 22 | | 19 7 4 | 2 10 | 2 7 | 1 10 | 16 5 | 8 | | | | | 55 | 233 | | 35 | | 198 | 176 | | 14 |
| LILLE. | 21 12 4 | 19 2 10 | | 3 7 | 2 4 | 1 9 | 12 19 9 | 6 16 4 | 2 3 | 1 14 3 | | | 54 | 305 | | 24 | | | | | |
| Douay. | 19 12 | 16 16 | 14 10 | 3 4 | 2 10 | 2 2 | 12 15 | 6 7 6 | 1 5 | 12 6 | | | | | | 45 | | 300 | | | 63 |
| Dunkerque. | 28 | | | 2 1 | 2 8 | 3 7 | 13 16 | 7 17 | 1 17 | 1 14 | | | | 220 | | | | 400 | | | 50 |
| VALENCIENNES. | 19 17 6 | 18 | 14 5 | 2 9 | 2 4 | 1 9 | 13 17 6 | 6 15 | 1 13 4 | 1 5 | 438 | 365 | | 545 | | 62 | | 300 | | | 46 |
| Maubeuge. | 21 14 3 | 17 9 4 | 13 4 8 | 3 | 2 5 | 1 10 | 13 4 8 | 5 5 10 | 1 12 6 | 1 2 6 | 420 | 140 | | | | 47 | | 300 | 180 | | 40 |
| Cambray. | 18 3 8 | 10 | 13 | 2 1 | 1 10 | | 13 6 | 6 11 3 | 1 5 | 1 | 560 | 420 | | 490 | | 36 | | 160 | 130 | | 18 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | 300 | 125 | | 60 |

| Noms des Villes. | Mouton de boucherie. | Vache à lait. | Géniſſe. | Porc gras. | Soye | | Laine | | Lin | | Chanvre | | Cire | | Suif. | Fer. | Huile | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | brute. | apprêtée. | brute. | filée. | fin. | commun. | fin. | commun. | jaune apprêt. | blanche. | | | d'Olive. | de Noix. | de Navette. | de Poiſſon. |
| AMIENS. | 15 | 60 | 35 | 55 | . . . . | . . . . | 106 | 213 | 38 | 16 | 40 | 32 | 181 | 192 | 48 | 18 | 69 | . . . . | 59 | 37 |
| Abbeville. | 21 | 101 | 48 | 65 | . . . . | . . . . | 133 | 235 | 50 | 38 | 48 | 36 | 153 | 184 | 56 | 19 | 71 | . . . . | 41 | 44 |
| Boulogne. | 13 | 56 | 35 | 70 | . . . . | . . . . | 120 | 540 | 48 | 36 | . . . . | . . . . | 210 | 250 | 55 | 17 | 80 | 100 | 42 | |
| ORLEANS. | 10 | 85 | 28 | 42 | . . . . | . . . . | 116 | 166 | . . . . | . . . . | 63 | 31 | 200 | 240 | 54 | 19 | 81 | 50 | 45 | 34 |
| Montargis. | 11 | 65 | 45 | 40 | . . . . | . . . . | 100 | 280 | . . . . | . . . . | 70 | 45 | 200 | 250 | 65 | 20 | . . . . | 45 | 40 | |
| Gien. | 10 | 60 | 40 | 40 | . . . . | . . . . | 160 | 250 | . . . . | . . . . | 80 | 60 | 180 | . . . . | 58 | 22 | 90 | 36 | 40 | 42 |
| LYON. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 58 | 18 | 87 | 58 | 50 | |
| Saint-Etienne. | 10 | 80 | 45 | 45 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 49 | 19 | 75 | 64 | . . . . | |
| MOULINS. | 10 | 70 | 40 | 80 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 175 | 250 | 50 | 17 | 90 | 75 | . . . . | 60 |
| Nevers. | 6 | 80 | 40 | 50 | . . . . | . . . . | 100 | 200 | . . . . | . . . . | 60 | 45 | 180 | 220 | 45 | 16 | 80 | 60 | 40 | 60 |
| Château-Chinon. | 5 | 80 | 40 | . . . . | . . . . | . . . . | 150 | 220 | . . . . | . . . . | 100 | 70 | 175 | 250 | 50 | 20 | 100 | . . . . | 70 | |
| RIOM. | 12 | 80 | 36 | 80 | . . . . | . . . . | 50 | 150 | 120 | 80 | 110 | 60 | 190 | 225 | 45 | 22 | 100 | 75 | . . . . | |
| Clermont. | 9 | 90 | 80 | 120 | . . . . | . . . . | 67 | 160 | 192 | . . . . | 45 | 38 | 165 | 200 | 50 | 20 | 95 | 56 | . . . . | |
| Iſſoire. | 8 | 50 | 45 | 40 | . . . . | . . . . | . . . . | 90 | . . . . | . . . . | 70 | 30 | 150 | 210 | 60 | 22 | 120 | 62 | . . . . | |
| POITIERS. | 5 | 68 | 40 | 40 | . . . . | . . . . | 140 | 235 | 125 | 80 | 50 | 35 | 170 | 210 | 55 | 20 | 90 | 82 | 50 | 50 |
| Confolens. | 4 | 70 | 16 | 90 | . . . . | . . . . | 105 | 125 | . . . . | 35 | . . . . | 30 | 175 | . . . . | 55 | 19 | 0 | 70 | 65 | 55 |
| LIMOGES. | 4 | 80 | 35 | 50 | . . . . | . . . . | 45 | 90 | . . . . | 35 | . . . . | 35 | 180 | 200 | 60 | 20 | 100 | 60 | 50 | |
| Angoulême. | 6 | 70 | . . . . | 60 | . . . . | . . . . | 85 | 130 | 60 | 40 | . . . . | . . . . | 168 | 215 | 45 | 17 | 85 | 24 | 20 | 30 |
| TOURS. | 7 | 70 | 45 | 45 | 2250 | 2500 | 130 | 200 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 180 | 240 | 45 | 20 | 75 | 70 | . . . . | |
| Amboiſe. | 14 | 60 | 45 | 80 | . . . . | . . . . | 120 | 200 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 55 | 20 | . . . . | . . . . | . . . . | |
| Saumur. | 9 | 80 | 60 | 50 | 2200 | 3800 | 150 | 250 | 120 | 60 | 40 | 30 | 140 | 120 | 55 | 20 | 90 | 50 | 35 | 30 |
| AUCH. | 12 | 72 | 60 | 50 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 19 | . . . . | . . . . | . . . . | |
| L'Iſle-Jourdain. | 8 | 60 | 40 | 80 | . . . . | . . . . | 48 | 240 | 60 | 48 | 72 | 60 | . . . . | . . . . | 48 | 24 | 78 | 42 | . . . . | |
| Beaumont. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | |
| CHAALONS. | 10 | 60 | 18 | 30 | . . . . | . . . . | 100 | 350 | 100 | 51 | 26 | 24 | 175 | 240 | . . . . | 15 | 90 | . . . . | . . . . | 42 |
| Joinville. | 8 | 70 | 35 | 50 | . . . . | . . . . | 130 | . . . . | . . . . | . . . . | 70 | 60 | 175 | 210 | 48 | 10 | 90 | . . . . | . . . . | |
| Sainte Ménéhould. | 6 | 40 | 30 | 40 | . . . . | . . . . | 125 | . . . . | 100 | 60 | 40 | 25 | 75 | 225 | 40 | 15 | 90 | . . . . | 50 | |
| CAEN. | 16 | 80 | 40 | 70 | . . . . | . . . . | 130 | 240 | 100 | 50 | 80 | 40 | 160 | 230 | 45 | 20 | 100 | 80 | . . . . | 50 |
| Bayeux. | 5 | 70 | 30 | 35 | . . . . | . . . . | 60 | 350 | 100 | 50 | 60 | 40 | 170 | 225 | 48 | . . . . | 90 | 45 | 145 | 40 |
| ALENÇON. | 10 | 60 | 50 | 60 | . . . . | . . . . | 100 | 150 | . . . . | . . . . | 50 | 37 | 150 | 200 | 58 | 21 | . . . . | . . . . | . . . . | |
| Verneuil. | 10 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 55 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | |
| RENNES. | 5 | 60 | 40 | 40 | 2000 | 2500 | 200 | 400 | 150 | 100 | 100 | 70 | 170 | 230 | 45 | 22 | 90 | 45 | 45 | 50 |
| Saint-Malo. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 100 | 90 | 40 | 30 | 170 | 200 | 50 | 25 | 77 | 17 | . . . . | 3 |
| Saint-Brieux. | 7 | 54 | 40 | 54 | . . . . | . . . . | 150 | 250 | 40 | 10 | 21 | 15 | 200 | 240 | 45 | 18 | . . . . | . . . . | . . . . | |
| PERPIGNAN. | 12 | 70 | 40 | . . . . | 1782 | . . . . | 48 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 150 | 208 | 43 | 15 | 60 | . . . . | . . . . | |
| Pamiers. | 14 | 70 | 50 | 80 | . . . . | . . . . | 134 | 170 | 97 | 85 | 60 | 48 | 146 | 195 | 48 | 18 | 97 | 103 | . . . . | |
| DIJON. | 15 | 75 | 30 | 100 | . . . . | . . . . | 120 | 150 | . . . . | . . . . | 60 | 24 | 170 | 215 | 60 | 15 | 100 | 42 | 42 | 50 |
| Châtillon-ſur-Saône. | 15 | 66 | 40 | 75 | . . . . | . . . . | 150 | . . . . | . . . . | . . . . | 35 | 25 | 175 | 250 | 60 | 11 | 100 | . . . . | 28 | |
| Faillbilot. | 6 | 50 | 34 | 50 | . . . . | . . . . | 150 | 250 | 150 | 100 | 60 | 50 | 190 | 225 | 50 | 17 | 90 | 62 | 62 | |
| STRASBOURG. | 12 | 157 | . . . . | 39 | . . . . | . . . . | 87 | 187 | 191 | 89 | 82 | 58 | 216 | 222 | 59 | 15 | 83 | 180 | 291 | 186 |
| Landau. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | |
| LILLE. | 30 | 225 | 225 | 67 | 1850 | 3700 | 140 | 330 | 600 | 237 | 75 | 47 | . . . . | . . . . | 50 | 21 | . . . . | . . . . | 78 | |
| Douay. | 42 | 60 | 36 | 40 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 471 | 236 | 79 | 59 | 210 | 278 | 36 | 20 | 70 | . . . . | 30 | |
| Dunkerque. | 24 | 250 | 150 | 48 | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 29 | 27 | . . . . | . . . . | 40 | 20 | 75 | . . . . | 30 | |
| VALENCIENNES. | 30 | 70 | 40 | 45 | . . . . | . . . . | 125 | . . . . | 150 | 75 | 62 | 40 | 200 | 250 | 60 | 21 | 100 | . . . . | 40 | |
| Maubeuge. | 15 | 75 | 48 | 48 | . . . . | . . . . | 85 | 132 | 132 | 93 | 53 | 38 | 191 | 213 | 53 | 17 | 83 | . . . . | 78 | |
| Cambray. | 25 | 225 | 75 | 90 | . . . . | . . . . | 128 | . . . . | 387 | 115 | 77 | 38 | 183 | 243 | 52 | | | | | |

de bois entrant dans Paris, faiſant partie de ceux établis pour tenir lieu du don gratuit de cette Ville, ſera & demeurera déchargé de toute augmentation : que les ſix ſous pour livre perceptibles, conformément à l'art. VI dudit Edit, enſus des droits fixés & établis en 1759, pour le don gratuit des autres Villes & Bourgs, ſeront & demeureront modérés à deux ſous pour livre ſeulement, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné : que leſdits droits ſeront pareillement exempts des deux nouveaux ſous pour livre perceptibles en exécution de l'article VII de l'Edit.

Lettres-Patentes du Roi, du 8 Septembre, qui nomment les Commiſſaires de la Chambre des Comptes pour procéder à l'évaluation des Domaines cédés par le Roi en apanage à M. le Comte de Provence.

Lettres-Patentes de Monſeigneur le Comte de Provence, du 10 Novembre, qui commettent ſon Chancelier, & les ſieurs Ducheſne, Meſnard de Seillac, Geoffroy de Linon & Querbeuf, pour procéder avec les Commiſſaires du Roi à l'évaluation de ſon apanage.

Lettres-Patentes de Monſeigneur le Comte de Provence, du 10 Novembre, qui commettent le ſieur Geoffroy de Linon, pour faire la recherche des titres qui concernent ſon apanage.

## III.

## Avis, Annonces, Notes, &c.

### I.

*Culture des pommes de terre en Bretagne.*

Nous publions avec d'autant plus de plaiſir l'avis que nous recevons de M. Marion, Intendant de S. A. S. Monſeigneur le Duc de Penthievre, que nous ſçavons déjà depuis long-tems combien il s'occupe dans le Duché de S. A. à ſecourir l'humanité en concourant au ſoulagement des pauvres, ſoit par les défrichemens qu'il encourage & dont il a, des premiers, donné l'exemple, ſoit par tous les adouciſſemens que lui permet d'accorder l'adminiſtration du Duché que S. A. lui a confié.

*Lettre de M. Marion, Intendant de S. A. M. le Duc de Penthievre de Lamballe.*

Depuis quelque tems, Meſſieurs, un Citoyen zélé a introduit dans ces cantons l'art de faire le pain de pommes de terre, qui y étoit inconnu, ainſi que la culture de cette denrée.

M. le Doſſeur, des Sociétés d'Agriculture de Rennes, Rouen, Limoges, de la Société des Arts de Londres, Régiſſeur du Guémadeuc, &c. a appris, le premier, à la Paroiſſe de Pléneuf ce que c'étoit que ce pain ; il m'en a donné que j'ai trouvé excellent. J'en ai fait faire chez moi & envoyé à Saint-Malo où il a été trouvé bon. Mais bientôt chacun a voulu cultiver la pomme de terre pour l'employer à ſes divers uſages, & M. le Comte de Plouert m'aſſura, ces jours derniers, qu'elles prenoient dans ce canton la plus grande faveur.

Un Payſan du voiſinage, entre Montcontour & Lamballe, poſſéde un petit héritage qui lui produiſoit à peine 50 livres de revenu ; l'année derniere il l'employa entiérement en pommes de terre. Les autres Payſans ſe mocquerent de lui, diſant qu'il mourroit de faim, & le nommerent *Pomme de Terre*. Quand il eut fait ſa récolte, & que les autres virent qu'il en nourriſſoit ſa famille, ils eurent recours à lui ; il les leur a vendues 24 ſ. le quart, & en a bien vendu 200 quarts.

Madame la Comteſſe de Carlan, ma voiſine, en a eu deux quarts qu'elle a fait mettre dans un demi-journal de terre d'une de ſes fermes, dont elle a fait la récolte cette année. J'en ai fait ſemer moi-même un beau champ, cette année.

Il eût été à deſirer que, pour le bien général, nous euſſions eu connoiſſance plutôt de ces pommes de terre, pour nous faire vivre, nous & les autres Habitans de ces cantons. Elles ſeront d'un grand ſecours cet hiver, car nous n'avons point de bled noir, qui eſt la nourriture du Peuple, & très-peu d'avoine : elles ſeront un bon ſupplément.

On nous a dit, Meſſieurs, que le Frere Cóme, Feuillant à Paris, réuſſiſſoit ſingulièrement pour la manipulation de ce pain, & que M. le Curé de S. Roch diſtribuoit journellement aux Pauvres 500 livres d'une panade faite de riz, de légume & de pommes de terre. Ces procédés ne ſçauroient être trop connus dans l'intérieur de nos Provinces, pour multiplier les reſſources du pauvre ; & il ſeroit à deſirer que vous vouluſſiez bien, Meſſieurs, imprimer dans

votre Gazette l'un & l'autre procédés. Je ſuis, &c. *Signé*, MARION.

## II.

*Maniere de préparer les vuidanges.*

On fait une foſſe de douze pieds de large, d'environ trois à quatre pieds de profondeur dans le terrein même où l'on veut employer cet engrais. On met d'abord au fond, juſqu'à la hauteur de 4 ou 5 pouces, de la paille ou des chenevottes, buis, genievre, genêt, mauvaiſes herbes, fougere, herbes des étangs & des marais, ces deux dernieres eſpeces ſont préférables aux autres. Cette premiere couche faite, on y met les matieres des vuidanges juſqu'à 4 ou 5 pouces de hauteur; l'on remet encore de la paille ou de mauvaiſes herbes, comme ci deſſus, & ſur la paille ou les herbes on jette de nouveau 4 ou 5 pouces d'excrémens; l'on continue de cette maniere non-ſeulement juſqu'à ce que le creux ſoit rempli, mais juſqu'à 5 ou 6 pieds au-deſſus du foſſé. On peut même l'allonger par les côtés. Si l'on a les vuidanges de pluſieurs foſſes, pourvu qu'on puiſſe arranger facilement la paille avec un trident ou une fourche, il n'y aura point d'inconvénient à faire le foſſé auſſi large qu'on voudra. Il eſt dangereux de mettre ces matieres auprès des fermes & des maiſons de campagne, comme cela n'arrive que trop ſouvent, attendu que l'air s'en trouvant infecté, cauſe des maladies mortelles. Il vaut beaucoup mieux faire le foſſé dans le terrein qu'on veut bonifier, parce qu'on a la commodité de répandre ſans peine l'engrais ſur le reſte du champ, & qu'on n'eſt pas obligé de le voiturer une ſeconde fois. Un autre avantage, c'eſt qu'en rempliſſant le creux de la terre qu'on avoit miſe en tas pour le faire, & qui s'eſt bonifiée à l'air, cette terre devient encore meilleure & plus productive, parce que le creux eſt imprégné du ſel des urines & des autres matieres.

Ces opérations ſe font en hiver; ce qui cauſe moins d'infection dans les maiſons d'où l'on tire les vuidanges, & devient moins dangereux pour ceux qui vuident les foſſes & tranſportent les matieres dans les campagnes. Après l'hiver, c'eſt-à-dire, en Mars ou en Avril, on tire l'engrais du foſſé & on l'étend ſur le terrein à meſure qu'on laboure, afin que l'air ou la gelée ne le deſſéche pas. Il eſt à obſerver que le fumier des écuries, porté & enterré tout de ſuite dans des champs, les rend encore plus productifs. Si l'on veut avoir des raves en abondance, il faut enterrer le fumier ſortant des écuries, parce qu'il eſt plus humide, par les urines, & par conſéquent plus chargé de ſels propres à fertiliſer la terre. On remarque que l'engrais mis ſur la terre s'évapore à l'air & ne ſert qu'à conſerver les limaçons qui dévorent les récoltes.

Si l'on peut ſe procurer aiſément de l'eau, on met dans un cuvier de la matiere tirée des foſſes qu'on délaye avec de l'eau, & quand le tout eſt aſſez liquide, on en arroſe la terre ſillon par ſillon; mais il faut qu'elle ſoit labourée depuis peu de jours, pour qu'elle s'imbibe plus aiſément de cette eau. Cette opération ſe fait également dans les jardins quelques jours avant que d'y ſemer les graines ou d'y tranſporter les plants; on délaye de la ſuie dans de l'eau; l'amertume de la ſuie détruit les inſectes, ce qui fait que les graines produiſent davantage, parce que les inſectes n'en ont ni dévoré ni endommagé le germe. Les matieres des foſſes miſes dans une écluſe ou réſervoir, & bien remuées avec un inſtrument appellé *rable*, peuvent ſervir merveilleuſement à fertiliſer les prés & à leur faire produire du foin en abondance. Il faut avoir ſoin, lorſqu'on lâche l'eau de l'écluſe dans les prés, de la remuer continuellement avec l'inſtrument dont nous venons de parler.

Un autre engrais qu'on ſe procure en divers endroits & qui eſt fort bon, c'eſt de porter de la terre dans les écuries & d'y mettre par-deſſus de la paille qui ſert de litiere. De tems en tems on nettoie ces écuries; la terre qu'on en tire, mêlée avec celle d'un champ qu'on vient de labourer, produit un excellent effet: mais cet engrais ne vaut pas néanmoins les deux premiers. En engraiſſant ainſi les terres, les récoltes doubleront & iront même au-delà; ce qui dédommage abondamment des peines & des frais.

## III.

## *AVIS.*

» La veuve *Delaître*, déjà connue par ſes » ouvrages, ſupérieurs à tous autres, conti-

» uue de faire fabriquer toutes ſortes de » vaiſſelles & uſtenſiles de batterie de cui- » ſine, fontaines ſablées, alembics, tuyaux » de poëles, & autres ouvrages en *fer battu* » *étamé* en dehors & en dedans, & elle les » *rétame*. Ils ne ſont point ſuſceptibles de » verd-de-gris. Le tout à juſte prix.

» Elle tient auſſi magaſin de graiſſe d'Aſ- » phalte, propre pour graiſſer les roues des » carroſſes, les trains & toutes ſortes de » voitures. Elle eſt ſupérieure au vieux- » oing, plus utile, de plus de durée, & à » meilleur marché, *rue du Bout du-Monde,* » *la troiſième porte cochere à droite en entrant* » *par la rue Montorgueil.*

## IV.

*Réponſe à la Queſtion propoſée N°. 99 de la Gazette.*

MONSIEUR,

Dans votre Feuille N°. 99, du 10 de ce mois, vous avez inſéré une queſtion à laquelle l'Auteur demande réponſe; la voici: je vous prie de l'inſérer dans votre premiere, parce qu'elle intéreſſe le bon ordre de la Société.

Il n'y a pas de doute que le débiteur des billets a pu décliner la Juriſdiction, mais on ne conçoit pas comment le créancier, ſi tant eſt que l'Auteur le ſoit, ait eu l'imprudence de faire inſérer cette queſtion dans votre Feuille, queſtion à laquelle le premier Avocat auroit répondu, puiſqu'il s'expoſe par-là, ſi ſon débiteur n'a pas d'autre reſſource, à perdre celle qui peut lui aſſurer ſon payement, *en cherchant à lui nuire ſi publiquement* (*a*); c'eſt ce qu'on ne peut penſer, mais bien que . . . . . .

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DE LILLE.

*De la Rochelle, le 14 Décembre.*

(a) *Si nous avions pu préſumer que ce fût là l'intention de l'Auteur de la queſtion, nous n'aurions eu garde de l'inſérer dans notre Gazette: le même principe d'honnêteté nous oblige à ſupprimer la fin de cette Lettre. Nous prions M. de Lille de ne pas nous en ſçavoir mauvais gré.*

## V.

*Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre. A Penzance, le 9 Décembre 1771.*

Le Hirendel, Capitaine Falkenete, venant de Dunkerque.

*A Plymouth, le 9 Décembre.*

L'Adventure, Capitaine Chriſtian, venant du Havre.

*A Harwich, le 12 Décembre.*

Les Two-Friends, Capitaine Hill, venant de Bordeaux.

*Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Graveſend, le 8 Décembre.*

Le Calais, paquebot, Capitaine Gilby, allant à Calais.

*10 Décembre.*

Le Mary & Ann, Capitaine Stoddart, allant à Marſeille.

*De Cowes, le 8 Décembre.*

Le Sharp, Capitaine Rogers, allant au Havre.

## VI.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 14 Décembre 1771.*

| ACTIONS. | *Monnoye ſt.* |
|---|---|
| Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p °/° | 150 ½ |
| Annuités conſol. à 3 p °/° | |
| Annuités réduites à 3 p °/° | 86 ⅛ |
| Ann. de 1758 à 3 ½ p °/° | 90 ⅛ |
| Ann. conſol. de 1762 à 4 p °/° | 94 ⅛ |
| Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p °/° | |
| Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p °/° | 85 |

| | | |
|---|---|---|
| Nouv. ann. du Sud à 3 p. $\frac{0}{0}$ | 86 $\frac{1}{2}$ | |
| Ann. du S. de 1751 à 3 p. $\frac{0}{0}$ | 85 $\frac{1}{2}$ | |
| Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ . | | |
| Ann. de la Comp. des Indes à 3 p. $\frac{0}{0}$ | 83 $\frac{5}{8}$ | |
| Obligations de la Comp. des Indes à 3 p. $\frac{0}{0}$ . . | 2 13 | |
| Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . . | | |
| Long ann. non rachetables à différents termes . | | |
| Annuités avec ſurvivances de 1765 . . . . | | |
| Long. ann. ſans cap. } 1745, 46, 57 1761 & 62. | 14 $\frac{1}{2}$ 26 $\frac{1}{2}$ | *années.* |
| Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. $\frac{0}{0}$. | | |
| Billets de la Marine à 4 p. $\frac{0}{0}$ *Eſcomp.* . . . | 1 $\frac{3}{8}$ | |

## Cours du Change a Londres, *le 14 Décembre.*

| | | *Eſcalins.* |
|---|---|---|
| Amſterdam à deux uſances. . | 34 | 4 |
| Dito, à vue . . . . . | 34 | |
| Hambourg, à deux uſances $\frac{1}{2}$ | 32 | 8 |
| | | *Deniers ſt.* |
| Paris, à un jour de date. . . | 32 | |
| Dito, à 2 uſances. . . . . | 31 | $\frac{11}{16}$ |
| Bordeaux à 2 uſ. . . . . | 31 | $\frac{5}{8}$ |
| Cadix . . . . . | 40 | |
| Liſbonne. . . . . | 58 | $\frac{1}{2}$ |
| Livourne. . . . . | 50 | $\frac{1}{2}$ |

## *Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 14 Décembre.*

L'ONCE.

| | ℔ | ß | d. |
|---|---|---|---|
| Or monnoyé . . . . . | 4 | 1 | 0 |
| *dito* en barres . . . . . | 4 | 0 | 10 |
| *Pieces de huit.* Grandes pillares . . . | | 5 | 6 $\frac{1}{2}$ |
| *Pieces de huit.* d°. petites . . . . | | 5 | 6 $\frac{1}{2}$ |
| *Pieces de huit.* Grandes pillares du Mexique . . . . | | 5 | 6 $\frac{1}{2}$ |
| *Pieces de huit.* dito petites du Mexique . . . . | | 5 | 6 $\frac{1}{2}$ |
| Argent en barres . . . . | | 5 | 7 $\frac{3}{4}$ |

## *Prix du grain à Londres, le 14 Decembre 1771.*

*shillings.*

Le quarter de 544 liv. poids de Troye.

| | |
|---|---|
| De Froment ..... | 37 à 43 |
| De Drêche ..... | 29 à 33 |
| De Seigle ..... | 29 à 30 |
| D'Orge ..... | 22 à 26 |
| D'Avoine ..... | 16 à 18 |

Le quarter du meilleur froment étant à 43 shillings, c'eſt ſur le pied de 27 ℔ 12 ß 10 d. de France le ſeptier de Paris.

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Déc.* 1771. | *Jeudi 26.* | *Vendredi 27.* | *Samedi 28.* |
|---|---|---|---|
| COMP. D. IND. | | | |
| Actions de 2500 l | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Emprunt Oct. . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Loterie 5e Epoq. | FESTE. | FESTE. | FESTE. |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |

*A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.*

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771

# GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

*ANNÉE* 1772. Du Samedi 4 Janvier.

## I.

### *NOUVELLES ÉTRANGERES.*

### RUSSIE.

DE CRONSTADT, *le* 27 *Novembre*, (*vieux ſtyle*).

LE ſieur Joſias Walker, Capitaine du *Diamant*, qui vient d'arriver avec ſon vaiſſeau fort endommagé, a rapporté qu'ayant échoué ſur le Reef de Pitters, il a vu environ ſeize vaiſſeaux tant Anglois que d'autres Nations qui ont dû ſe briſer ſur ce rocher ou ſur les Iſles voiſines. Ce déſaſtre eſt arrivé la nuit du 28 Octobre, par une forte tempête & une bruine fort épaiſſe.

### DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Décembre.*

Il ſera perçu, en vertu d'un Edit publié le 3, deux pour cent ſur le thé acheté, les années dernieres, dans les ventes de marchandiſes de la Chine, & gardé juſqu'ici dans les magaſins de la Compagnie; & deux & demi pour cent ſur celui qui aura été tranſporté juſqu'au premier Septembre dans les magaſins des Particuliers. Le Conſommateur payera pour chaque livre de thé huit eſcallins.

L'activité de la bienfaiſance s'accroît par ſes propres œuvres. S. M. marque tous les jours de ſon regne par des établiſſemens mémorables : tel eſt celui d'une Ecole univerſelle en faveur de la jeuneſſe indigente, Ecole dans laquelle on formera des Citoyens, des Artiſtes, des Agronomes, &c.

### ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 14 *Décembre.*

Les vents d'Oueſt ont retenu juſqu'au 11 de ce mois à Cuxhaven, un grand nombre de bâtimens; retard d'autant plus préjudiciable que la navigation ne tardera pas à être interrompue par la rigueur de la ſaiſon. La plûpart de ces bâtimens ont mis à la voile cette ſemaine.

La galiote de Chriſtian Rüter de ce Port a eu le malheur de porter ſur un plus petit bâtiment dont on n'a pu ſauver que l'équipage.

DE VIENNE, *le* 14 *Décembre.*

L'exécution de la ſalutaire Ordonnance portée pour la deſtruction des animaux qui ravagent les campagnes, ſe pourſuit avec tant d'ardeur qu'on a lieu d'eſperer que, dans le courant de l'année prochaine, il n'y aura pas un ſeul Cultivateur qui ne ſoit aſſuré de recueillir la récompenſe de ſes travaux & le fruit de ſes dépenſes. Par l'empreſſement que les Payſans marquent pour ces ſortes d'expéditions, on peut juger du bien qu'ils en attendent, & leur bien eſt celui de l'humanité.

Le tems eſt fort variable : les brouillards ſont épais comme dans l'automne; & les



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

baſſes eaux du Danube ne permettent pas de porter de prompts ſecours aux lieux où le beſoin les appelle.

Le tarif des Poſtes roulantes a été mis de 45 kreutzers où il étoit, à 60 ou un florin.

### De Ratisbonne, *le* 16 *Décembre.*

Les ſoins de la Diete tombent principalement ſur la cherté des ſubſiſtances. Pour empêcher le monopole, S. A. S. l'Electeur de Baviere a reſtreint la concurrence, & reſſerré le commerce dans les mains d'un certain nombre de perſonnes autoriſées, avec défenſe d'acheter des grains pour les revendre, au-delà d'une quantité déterminée, & peine de mort contre ceux qui en feroient de gros amas. Ceux qui tiendroient du grain caché, quoique dans le deſſein de le mettre en vente, ſeront punis comme ceux qui le falſifieroient ou le débiteroient à fauſſes meſures. Mêmes apparences, mêmes craintes, mêmes effets, même régime, même danger que l'année derniere.

Par un Réglement qui n'eſt qu'une explication & une extenſion de celui de 1663, il eſt défendu d'acheter des vivres ſur les chemins & hors des lieux deſtinés aux ventes, de mettre l'enchere ſur ceux qui ſeroient à en marchander, d'acheter d'un même Payſan le total des denrées d'une eſpece qu'il aura miſes en vente, &c. Il faut chercher dans l'hiſtoire des années 1663 & ſuivantes quels ont été les effets de ces prohibitions.

### De Manheim, *le* 18 *Décembre.*

Le cours d'accouchement, deſtiné par la belle Ordonnance du mois d'Avril dernier, pour l'inſtruction des perſonnes du ſexe qui veulent prendre l'état de Sagefemmes, s'ouvrira au commencement de l'année, & ſauvera une partie de la génération ſuivante.

### De Francfort, *le* 17 *Décembre.*

M. de Leyden, Echevin, d'une famille patricienne, & M. Martin Reiff, Sénateur & Négociant, ont été élus Bourguemeſtres pour l'année prochaine. Ce choix eſt généralement approuvé. La Bourgeoiſie eſt principalement flatée de l'élection de M. Reiff; nos intérêts ſont confiés à l'équité la plus pure & la raiſon la plus ſaine.

## ITALIE.

### De Rome, *le 9 Décembre.*

D. Jean-Baptiſte Gall, Chirurgien Eſpagnol, a inventé un nouvel inſtrument propre à tenir lieu de pluſieurs autres & ſur-tout à faire toutes ſortes d'opérations dans l'intérieur de l'éſophage. Les Artiſtes l'ont généralement approuvé, & l'on commence à s'en ſervir dans les Hôpitaux.

Le Gouvernement vient d'aſſujettir les bâtimens qui entreront dans les Ports de l'Etat Eccléſiaſtique, à la quarantaine, aux certificats de ſanté, &c.

### De Venise, *le* 12 *Décembre.*

Le Gouvernement, à la ſatisfaction unanime de toutes les claſſes de Citoyens, a accordé au commerce des menus grains & des légumes de toute eſpece, la liberté, les exemptions, & les franchiſes qu'il avoit ci-devant accordées au commerce des bleds, tant au dehors qu'au dedans.

L'excellence de l'eau-de-vie de pommes de terre extraite par M. l'Abbé des Paſquini a été confirmée par de nouvelles épreuves. Il eſt certain que de 40 livres de patates & de 20 livres d'autres végétaux, M. l'Abbé des Paſquini a tiré, par deux différens eſſais, 17 livres *d'eſprit*; mais il garde toujours ſon ſecret: on ne doute pas néanmoins qu'il ne ſoit jaloux de mériter la reconnoiſſance de l'humanité par la publication de ſa découverte.

### De Florence, *le* 15 *Décembre.*

Trois navires Anglois, le *Williamſon*, la *Charlotte* & *l'Active* ſont derniérement partis de Livourne avec de riches cargaiſons.

S. A. R. le Duc de Gloceſter a été guéri de ſa dangéreuſe dyſſenterie, par l'uſage de la plante appellée *radix columbæ*, qu'avoit propoſé le Chirurgien de la frégate la *Vénus*. Cette plante s'accrédite dans toute l'Italie.

On a arrêté de faux Monnoyeurs à Naples.

La charité a ouvert le tréſor public de Milan, en faveur des pauvres de la Ville, & il leur a été diſtribué 18,000 l. du pays.

# ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Décembre.*

On ne ſe ſouvient pas que les ſemailles du froment aient jamais été auſſi avancées qu'elles le ſont cette année : c'eſt un effet de la douceur extraordinaire de la ſaiſon.

Les Planteurs du houblon ſe propoſent de ſolliciter auprès du Parlement la défenſe très-utile pour eux d'importer du houblon étranger. On prévoit qu'ils ſeront fortement appuyés.

Le prix des ſucres eſt non-ſeulement augmenté depuis peu, mais ils ſont même de plus mauvaiſe qualité qu'ils n'étoient, il y a quelques ſemaines.

Le Bureau des approviſionnemens de la Marine a fait ſçavoir qu'il avoit beſoin de dix mille choux fermes, compacts, & du poids de ſix livres chaque tete. On a reconnu que le chou confit étoit une des meilleures proviſions pour les voyages de longs cours, & un excellent préſervatif contre le ſcorbut. On fait actuellement, par ordre de l'Amirauté, l'eſſai d'une marmelade de carottes qui entrera dans la nourriture ordinaire du matelot, & que l'on aſſure être auſſi très-propre à prévenir cette maladie.

On mande de Glouceſter que les prix des grains ne varient plus ; qu'ils diminueront infailliblement, & que ceux qu'on a mis en terre donnent les plus belles eſpérances.

La Chambre Baſſe d'Irlande, entr'autres octrois, a accordé dix mille livres ſterlings à la Société de Dublin pour l'encouragement de l'économie rurale & des Arts utiles.

( *Nous ſommes obligés de renvoyer à l'Ordinaire prochain pluſieurs nouvelles intéreſſantes de ce dernier Royaume* ).

## II.

## *NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.*

DE LA ROCHELLE, *le 20 Décembre.*

Les Négocians de ce Port ont été puiſſamment invités à prendre part à la pêche du *ſouffleur*, vers l'Iſle de *Flore*, la plus occidentale des Açores, où ce poiſſon abonde. Depuis pluſieurs années, il part de Boſton, vers la fin du mois d'Avril, au moins trois cens bateaux ou goëlettes pour ſe rendre à quinze ou vingt lieues au ſud-eſt de l'Iſle ; ils retirent de cette pêche un produit conſidérable en huile. Elle ſe fait avec un harpon & une lance. Le harpon eſt de fer, long de trois pieds & emmanché à une fleche de bois ; la lance eſt d'acier, faite en triangle arrondi, aigu, coupant tout au tour, & au milieu comme un rasoir ; elle a huit pieds de long : on s'en ſert pour faire des inciſions au-deſſous de la tete de l'animal. Les Armateurs François devroient ſans doute tenter de partager le bénéfice de cette pêche. S'ils ne demandent que des encouragemens pour y être engagés, ils peuvent être aſſurés d'en obtenir.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le 22 Décembre.*

On ne ſçauroit deſirer des bleds plus beaux que ceux qui couvrent nos campagnes : ſi nous avons quelque choſe à leur reprocher, c'eſt qu'ils ſont trop épais, trop touffus, quoique tous les Laboureurs conviennent qu'ils ont employé moins de ſemence que les années précédentes ; fait digne de l'attention de tous les Cultivateurs. Avec de ſi grandes eſpérances & une continuation de beau tems, le prix des grains a diminué ; il ſemble qu'il auroit dû baiſſer encore davantage, peut-être un plus bas prix ne ſera-t-il qu'un peu plus tardif. Le boiſſeau de froment de vingt-cinq livres s'eſt vendu derniérement 55 ſous, celui de ſeigle 48, celui de marſeſche 36, & celui d'avoine 20. Mais ce qu'on n'avoit peut-être jamais vu, c'eſt qu'un boiſſeau comble de glands ſe vend juſqu'à 18 & 20 ſous.

Le poinçon de vin contenant 200 pintes, meſure de Paris, valant avant les dernieres vendanges, 72 livres & au-delà, ne vaut actuellement que 55 liv., quoique le vin ſoit de bonne qualité.

DE NANTES, *le 24 Décembre.*

Le 8 du courant, il fut procédé, en préſence de la Société d'Agriculture, du Commerce & des Arts, par des Marchands & des Fabricans de la Province, à l'examen des fils deſtinés à concourir pour les Prix de filature ; & les Prix furent adjugés en

conſéquence de cet examen : ils montoient à la ſomme de 300 livres. Deux zélés Citoyens de la Paroiſſe de la Chevrolliere, ayant déclaré qu'ils fourniroient deux Prix, l'un pour le meilleur écheveau de fil de lin, l'autre pour le meilleur écheveau de fil de chanvre, filés dans ladite Paroiſſe, au jugement du Bureau, les Experts prononcerent également ſur le mérite des fils envoyés dans ce concours.

Ces encouragemens produiroient un très-bon effet, quand ils ne ſerviroient qu'à apprendre aux Ouvriers le prix que la Société met à leurs travaux, & à tous les Citoyens la préférence qu'elle doit aux Arts utiles ſur les Arts agréables.

### De Metz, *le 26 Décembre.*

Les loups vivement pourſuivis dans les Ardennes par les ordres de LL. MM. II. ſe ſont jettés, comme on l'a déjà dit, ſur ces Provinces où il en a déjà été pris ou tué un aſſez grand nombre. Dans le courant de ce mois, ils ont commis de nouveaux ravages. Le 14, un de ces animaux furieux eſt entré dans le village de Nidorge, Paroiſſe de Charleville, près Boulay. Après avoir mordu fortement au cou un petit garçon, il a renverſé par terre la mere de cet enfant, lui a déchiré le viſage, & lui a briſé la mâchoire inférieure de maniere qu'elle pendoit ſur ſon ſein. Enſuite il a déchiré le mouchoir de cette malheureuſe femme & l'a emporté. On aſſure que deux jours auparavant, un autre loup avoit briſé la téte à un pauvre Payſan dans le village de la Baſſe Jute-Cour près de Thionville, & arraché le poignet à un Cavalier qui étoit généreuſement accouru au ſecours de cet infortuné. Il n'y a peut-être point eu de ſiecle où l'on ait fait plus d'efforts pour détruire ces cruels ennemis du genre humain, mais ces efforts n'ont été ni réunis ni ſoutenus aſſez conſtamment. Il eſt telles Iſles que l'on a purgées d'animaux venimeux; ſi l'on concilioit des traités & des ligues en faveur de l'humanité, nous pourrions eſpérer que l'Europe ceſſeroit enfin d'être un champ de carnage tous les jours arroſé de ſang humain par les bêtes féroces.

### De Calais, *le 28 Décembre.*

L'hiſtoire d'un grand défrichement eſt celle de l'origine d'un Peuple nouveau ou de la reſtauration d'un Peuple malheureux. Un marais d'une étendue de 13 à 14 cens mille toiſes quarrées, inondé par la mer, & ſur-tout par les marées des vives eaux, ſervoit ici de tems immémorial à la pâture vague de trois ou quatre cens mauvaiſes vaches, & de quelques troupeaux de moutons; le Seigneur n'en retiroit que 290 livres de loyer par an. Un Négociant de cette Ville, bon Citoyen, encouragé par les nouveaux privileges accordés aux entrepriſes rurales, ſonda la nature du terrein. Par diverſes expériences, il reconnut la fauſſeté de l'opinion répandue dans le Calaiſis, que les terres imbibées d'eau de mer demeuroient ſtériles, juſqu'à ce que les pluies les euſſent deſſalées, ce que l'on ne permettoit pas à la nature d'opérer avant ſix ou ſept ans. Convaincu que toute graine y germoit bien, & que le terrein ne demandoit qu'un bras courageux & de l'argent, il acquit le fonds du Seigneur qui, inſtruit de ſes utiles projets, ſe fit gloire d'y concourir en l'encourageant par des franchiſes. Le 2 Avril, l'Acquéreur uni à de bons Aſſociés, attaqua ſon marais avec 8 à 900 Ouvriers choiſis & bien payés pour être toujours dans la vaſe & l'eau. Les travaux ont continué en 1771, ils demandent encore toute l'année 1772. L'été dernier, les conjectures de l'habile Entrepreneur ont commencé à ſe vérifier: la terre à peine écorchée & tirée de deſſous les eaux, a rendu, dans toutes les parties cultivées au moins *vingt fois* la ſemence. Cependant en faiſant la moiſſon, on a reconnu que les trois quarts de la ſemence étoient reſtés ſur le haut des ſillons, les gazons, les croutes de vaſe non briſées, ſans germer, de façon que les grains qui ont fructifié ont, ſelon toute apparence, rapporté plus de cent pour un. Cette belle entrepriſe a été conduite avec un courage, une ſageſſe & une habileté qu'on ne peut concevoir que par les détails des opérations; ce pays doit à l'Auteur un tribut de reconnoiſſance, & l'humanité lui accordera un tribut d'éloges. (*Nous publierons dans notre Journal une Lettre où les travaux, les difficultés vaincues, & les ſuccès de ce grand defrichement ſeront expoſés dans tout leur jour*).

### De Paris, *le 2 Janvier.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 16 Oc-

tobre, portant réglement pour la perception du droit ſur l'amidon. Il eſt odonné aux Fabricans de faire, au Bureau de la Régie, déclaration préalable des quantités & qualités de matieres qu'ils veulent mettre en trempe ou levain; de ne point lever les blancs, c'eſt-à-dire, tirer les amidons paſſés pour les mettre en paniers ou égouttoirs, ſans avoir déclaré le nombre, la contenance, &c. des tonneaux, & donné avis aux Employés de leur opération, pour que ceux-ci puiſſent y aſſiſter; de peſer en leur préſence les amidons tirés des étuves ou fours; de ne dépoſer les amidons entiérement fabriqués que dans les magaſins déclarés; de n'en vendre ou en lever qu'après déclaration, congé & payement du droit de deux ſous pour livre, &c. &c. &c.

Autre du 22 Novembre, qui ordonne que les Commis & Prépoſés du Receveur général des Economats, jouiront de l'exemption de logemens de gens de guerre, & autres charges publiques : fait défenſes aux Maires & Echevins de les empêcher d'en jouir.

Autre du 24 Novembre, qui modere à vingt livres par quintal, le droit de ſoixante livres, ſur tous les Livres venant de l'Etranger.

Arrêt de la Cour des Monnoies du 27 Novembre, qui fait défenſes à tous Juifs, Colporteurs, Revendeurs, Forains, & à tous gens ſans qualité, de vendre, acheter, troquer ou débiter aucuns ouvrages, bijoux, vaiſſelles ou marchandiſes d'or & d'argent, ſans y être autoriſés par des permiſſions particulieres dûement enregiſtrées à la Cour.

Autre du 29 Nov. qui condamne en cinq cens livres d'amende une femme, pour avoir expoſé des liards de fabrique étrangere, appellés *ſtubers* ; & fait défenſes à toutes perſonnes d'expoſer ou recevoir des eſpeces de billon ou cuivre de fabrique étrangere, & même d'en faire entrer dans le Royaume.

## III.

### Avis, Annonces, Notes, &c.

### I.

*Nouvel Aréometre ou Peſe-Liqueur.*

Boyle a donné le modele de ce genre d'inſtrument que pluſieurs Sçavans ont enſuite tâché de perfectionner : M. Baumé, M. de Montigni, M. Cartier, &c. y ont travaillé avec ſuccès. L'aréometre de ce dernier a été, ſur le rapport de l'Académie des Sciences, adopté par le Gouvernement pour ſervir de regle dans la perception des droits ſur les différentes eſpeces d'eaux-de-vie. L'utilité de cet inſtrument pour le commerce eſt très-ſenſible, puiſqu'en déſignant par une opération ſimple la qualité des liqueurs, il prévient beaucoup d'erreurs & de fraudes. Mais il manquoit à tous les aréometres connus, un degré de perfection bien eſſentiel ; ou ils exigeoient une température égale pour déterminer réguliérement la force de la liqueur, ou ils demandoient des obſervations, des précautions & des changemens incommodes de poids. M. de Borles, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & Médecin de l'Hôpital de Cette, a imaginé un nouvel hydrometre qui réunit, dit-on, tous les avantages des autres peſe-liqueurs ſans en avoir les inconvéniens. Il eſt gradué ſur des points fixes qui ſervent à déterminer, par une méthode préciſe, la diviſion de cet inſtrument. Il eſt ſupérieur à ceux de MM. Baumé & Cartier, en ce qu'il détermine le degré de force de la liqueur vérifiée, quelle que ſoit la température ; & au peſe-liqueur Anglois en ce qu'on n'a pas beſoin d'en changer le poids, & il n'eſt ſurchargé d'aucun paralléliipipede comme celui de M. Montigni ; de façon qu'avec un ſeul & même poids, il déſigne toujours le même degré de force d'une liqueur donnée, quoiqu'elle change de température. Le Languedoc ſe félicite d'une invention ſi favorable au grand commerce qu'il fait d'eaux-de-vie & d'eſprits-de-vin ; les Sçavans qui cherchent la ſolution du fameux problême hydroſtatique l'accueilleront avec tranſport ; les Gouvernemens jaloux d'établir une proportion exacte dans les droits ſur les liqueurs en préféreront ſans doute l'uſage ; le commerce, les ſciences, la finance le répandront dans toute l'Europe.

On trouvera dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Stockolm, dernier cahier de 1770, *de nouvelles obſervations ſur un aréometre ou peſe liqueur très-exact*, par M. Faggot, & de *nouvelles réflexions ſur les peſe-liqueurs, avec la deſcription d'une nouvelle méthode de s'en ſervir*, par M. Wilcke. La Langue Françoiſe eſt connue dans toute l'Europe ; les Langues étrangeres, ſi l'on en

excepte deux ou trois, ſont ignorées en France. Je ne ſçais ſi cette ſingularité eſt fort glorieuſe pour notre Nation, mais il en réſulte que les autres Nations profitent de nos découvertes, & que nous ne profitons pas des leurs.

II.

*Photophore ou porte-lumiere.*

Cet inſtrument fait à l'inſtar de l'inſtrument acouſtique appellé porte-voix, eſt une eſpece de cône tronqué de fer blanc poli en dedans, & principalement applicable aux lampes préférées avec raiſon par les gens d'étude aux chandelles & aux bougies. Mis devant une mêche allumée, il répand à une diſtance de pluſieurs pieds la lumiere la plus vive & la plus égale. Il eſt aſſez facile d'en imaginer l'effet; cependant il ſurpaſſe ordinairement l'attente de ceux qui font l'eſſai de ce photophore : une lampe ordinaire à deux mêches équivaut, avec ce ſecours, à 18 lampes ſemblables. Voici les dimenſions du porte-lumiere pour une de ces lampes : la baſe du cône eſt un cercle de 4 pouces 10 lignes de diametre ; le cône n'eſt pas tronqué parallelement à cette baſe : il eſt ſous un angle de 45 degrés. De cette maniere, la hauteur du cône n'eſt pas égale par-tout; & comme ſa plus grande hauteur eſt 6 pouces 2 lignes, & ſa plus petite 5 p. 4 lig., la ſection forme une ellipſe dont le grand axe eſt d'un pouce 5 lignes, & le petit 1 p. 1 lig. On adapte ce porte-lumiere au montant du pied de la lampe, moyennant une tige & ſous une angle de 45 degrés, de façon que l'ovale dont on a parlé & qu'on met exactement devant la lumiere ſe trouve dans un plan perpendiculaire à l'horiſon. Il eſt bon que le pied de la lampe ſoit un peu plus haut que de coutume & qu'on puiſſe le baiſſer ou hauſſer à volonté.

Ce photophore a été imaginé & préſenté à l'Académie de Berlin par M. Lambert : M. Bernoulli en a publié la deſcription dans ſon premier *Recueil pour les Aſtronomes* à Berlin chez l'Auteur, & à Paris chez la veuve Deſaint, rue du Foin.

III.

*Horloge d'une conſtruction nouvelle & très-ingénieuſe.*

M. Gueſnon a préſenté à l'Académie de Rouen cette nouvelle horloge à laquelle il a adapté un pendule perfectionné par un ſçavant Magiſtrat de cette Ville. La branche eſt compoſée d'une lame de cuivre enchaſſée dans deux lampes d'acier. L'action & la réaction de ces métaux inégalement ſenſibles aux variations de l'atmoſphere, tendent ſans ceſſe à ſe corriger mutuellement. M. G. a cherché les deux extrêmes de dilatation & de condenſation, en appliquant ſucceſſivement à ce pendule le feu & la glace ; & enfin il eſt parvenu à trouver le point fixe de ſuſpenſion dont réſulte le plus parfait iſochroniſme dans ſes oſciliations. L'Auteur a enſuite imaginé de placer dans la lentille divers rouages que le métal allongé ou contracté fait agir : ils communiquent le mouvement à une aiguille qui indique extérieurement ſur la ſurface de cette lentille les divers degrés de chaud & de froid. Ce thermometre eſt le développement d'une méchanique neuve. M. Gueſnon ſe propoſe d'enrichir cet ouvrage ingénieux de deux cadrans dont l'un placé dans la queue de l'aiguille des minutes, indiquera les jours & les phaſes de la Lune ; & l'autre adapté à l'aiguille des heures, marquera le quantième du mois. L'Auteur a auſſi le deſſein d'employer la raréfaction & la condenſation des métaux occaſionnées par le chaud & le froid de l'atmoſphere, comme puiſſances motrices d'un nouveau remontoir d'horloge, ce qui en perpétueroit en quelque ſorte le mouvement.

IV.

*Découverte utile aux Nations manufacturieres.*

On aſſure qu'il s'eſt fait derniérement dans les Iſles de France & de Bourbon, une découverte digne de l'attention de tous les Peuples manufacturiers & commerçans ; celle du ſecret de la belle couleur écarlate que les Nations Orientales appellent *umtci:* il a été, dit-on, reconnu qu'elle ſe faiſoit avec une décoction de la plante nommée *arbuſcula ſinenſis* au Cap Jaſmin. Cette plante eſt connue depuis pluſieurs années en Europe; on en voit dans les ſerres de pluſieurs Botaniſtes curieux ; elle eſt cultivée dans les jardins de la Princeſſe de Galles à Kew.

V.

*Eau-de-vie de pois.*

M. Hartlif, Anglois, prétend qu'on peut extraire des pois une très-bonne eau-de-

vie, & qu'un boiſſeau de ce légume donnera juſqu'à huit pintes de liqueur, par le procédé ſuivant.

On met tremper les pois dans l'eau juſqu'à ce qu'ils germent; enſuite on les pile, & on les fait fermenter dans un vaiſſeau bien bouché. Au bout de trois mois on les diſtille, & on a, dit l'Auteur, une excellente liqueur auſſi forte que la plus forte eau-de-vie d'anis que l'on vende à Londres.

## V I.

*Preſſoir portatif, inventé par M. Vallet, Curé de Colombe, Diocèſe de Vienne en Dauphiné, avec divers avis.*

Ce preſſoir eſt très-ſimple, très-commode & très-peu coûteux. Il écraſe le raiſin beaucoup mieux que les grands preſſoirs à deux vis, employés en Provence, en Languedoc, &c. & fait le double ou même le triple d'ouvrage. Chacun peut le conſtruire ſoi-même: il revient tout au plus à 6 liv. & il peut durer un tems infini ſans avoir beſoin d'etre réparé. L'Inventeur s'en eſt ſervi pour preſſer ſa cire ainſi que ſon vin; il compte auſſi l'employer pour faire ſon huile. Pluſieurs de ſes voiſins l'ont trouvé ſi commode, qu'ils en ont preſſuré leur raiſin auprès de la cuve, ce qui épargne de l'embarras & des frais. Deux perſonnes le portent partout; & il ne leur faut qu'une force médiocre pour le faire travailler. On y a fait de la poirée. Ceux qui voudroient faire de la gelée de coing, au lieu de raper le fruit, n'auroient qu'à le piler & à le mettre ſous ce preſſoir: du ſuc, elles feroient la gelée; c'eſt l'ouvrage d'un moment, &c.

L'excellent homme dont nous venons de recevoir cet avis & pluſieurs autres avis intéreſſans, nous a en même tems envoyé le deſſin & la deſcription tant de la machine que d'une cuve à recevoir le vin, la cire, l'huile de noix (a). Les Amateurs & les Protecteurs de l'Agriculture & des Arts utiles, les recevront en relief, s'ils le deſirent. ils ſont priés, ainſi que toutes les perſonnes qui voudront des éclairciſſemens ſur les expériences de l'Auteur, d'adreſſer leurs lettres, *franches de port, à M. Boyer, Directeur des lits militaires à Grenoble, pour faire tenir à M. Vallet, Curé de Colombe, Diocèſe de Vienne.* L'Auteur a reçu une lettre de Goneſſe, cinq mois après ſa date, & le prix du port étoit triple de ce qu'il auroit dû être. Tous ſes vœux ſont de ſervir ſes ſemblables, mais il ſe croit particuliérement obligé d'employer ſes revenus au ſoulagement de ſon troupeau.

C'eſt dans cette double vue qu'il voudroit tâcher d'avoir part aux récompenſes propoſées dans l'Etat de Veniſe, pour ceux qui donneroient les meilleurs moyens d'arreter la maladie des mûriers regnant dans ce pays-là. Pour cela, il demande des éclairciſſemens ſur les queſtions ſuivantes: *Quelle eſt la qualité du terrein? Eſt-ce une terre glaiſe, humide, forte, graveleuſe, aride, &c.? Quelle eſt la profondeur qu'on donne aux arbres, la grandeur qu'on donne aux trous? Le local eſt-il extraordinairement chaud ou froid? Comment recueille-t-on la feuille: la prend-on de haut en bas & de bas en haut?*

Nous oſons prier les Sociétés Géorgiques Vénitiennes, chargées par la Députation Agraire du très-Excellent Magiſtrat des Biens Incultes, de vouloir bien nous faire parvenir une réponſe aux queſtions précédentes, & les intentions du Magiſtrat.

Une Société Economique d'Allemagne a propoſé un Prix à celui qui trouvera une *invention propre à expédier plus de beſogne que la brouette ordinaire.* M. Vallet offre de lui envoyer la deſcription d'une machine qui fait le double de travail, ſi elle ſuffit pour mériter la récompenſe. M. le Secretaire de la Société eſt prié de vouloir bien nous faire connoître là-deſſus les intentions de ſon Corps, par la voie de *M. Paradis, ancien Profeſſeur à l'Univerſité de Copenhague, actuellement à Francfort ſur le Meyn.*

M. Vallet deſtine les récompenſes qu'il pourroit obtenir, à la conſtruction d'un édifice qui eſt à la charge de ſes Paroiſſiens.

## V I I.

*Etabliſſement pour faire éclorre des poulets.*

Il ſe forme à Paris, ſur le nouveau Boulevard, entre la Barriere de Vaugirard &

(a) *Nous nous propoſons de prendre au plutôt des arrangemens pour faire graver les plans que nous avons reçus de diverſes machines annoncées dans nos Papiers.*

celle d'Enfer, une eſpece de *manufacture de poulets*, dans laquelle on ſe propoſe de faire éclorre des œufs, ſuivant la méthode des Egyptiens, & d'après les expériences de M. de Réaumur. Des Suédois ſont à la tête de cette entrepriſe ; ils ſe flattent de faire éclorre au moins cinquante mille poulets par mois. Il y a quelques années que l'on fit au Temple un ſemblable eſſai, mais vraiſemblablement avec trop peu de fonds ou d'intelligence ou de ſoins, pour en obtenir un heureux ſuccès. On aſſure que les Chefs du nouvel établiſſement prennent toutes les meſures & toutes les précautions poſſibles pour que leur entrepriſe réuſſiſſe au gré du Public.

### Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mardi 24 Décembre 1771, au Samedi 28 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 23 à 28 liv. *le ſeptier ;* il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 16 livvres 15 ſ., 17 liv. à 17 l. à 10 ſ. ; l'orge, de 12, 13 à 14 liv. auſſi *le ſeptier.*

### Avoine, Foin, Paille.

Du Mardi 24 Décembre 1771 au Samedi 28 dud. l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 l. 10 ſ., 20 à 22 l. 10 ſ. Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grève.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 2 Janvier 1772, de 47 à 48 liv. ; *id.* nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille, 19 à 20 l. ; *id.* nouvelle de 18 à 19 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46 ; *idem* nouveau, de 43 à 44 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l. ; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.

### Changes de Paris, *du* 31 *Décembre* 1771.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Amſterdam | | 55 $\frac{5}{8}$ | |
| Londres | | 32 3 | 8e. |
| Hambourg | | 182 $\frac{1}{4}$ | |
| Madrid | | 15 3 | à 2 6 |
| Cadix | | 15 1 | |
| Livourne | | 95 $\frac{1}{2}$ | |
| Gênes | | 93 $\frac{1}{2}$ | |
| Lyon, *Saints* | | 1 $\frac{1}{4}$ | p. $\frac{0}{0}$ p. |

### Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 31 *Décembre* 1771.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | ℔ | 6 | |
| Or de Portug. à | 720 | | | marc. |
| Du Mexique à | 712 | | | marc. |
| Du Perou à | 704 | | | marc. |
| Les guinées à | 718 | | | marc. |
| Ducats à | 97 | 10 | | once. |
| Or fin à 23 k. 31 32. | 98 | 15 | | once. |
| Or à 20 karats à | 83 | | | once. |
| L'argent à 11 d. 20 g. à | 53 | 12 | 6 | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 gr. à | 51 | 17 | 6 | marc. |
| Piaſtres à | 49 | | | marc. |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Déc.* 1771. | *Lundi* 30. | *Mardi* 31. | *Mercredi* 1 *Janv.* |
|---|---|---|---|
| Comp. d. Ind. | | | |
| Actions de 2500 l | 1067 $\frac{1}{2}$ 70 72 $\frac{1}{2}$ 75 | 1090 1100 2 $\frac{1}{2}$ 5 | . . . . . |
| Emprunt Oct. . | 237 39 . . . | 241 50 . . . | . . . . . |
| Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. . | 60 $\frac{1}{2}$ . . . . | 60 $\frac{1}{2}$ . . . . | . . . . . |
| Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$. | 69 $\frac{1}{2}$ . . . . | 70 69 $\frac{1}{2}$ . . . | . . . . . |
| Loterie 5e Epoq. | 421. . . . . | 421 . . . . | FESTE. |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |

*A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.*

Chez Knapen & Delaguette, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1772.

# GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

*ANNÉE* 1772. Du Samedi 11 Janvier.

I.

## *NOUVELLES ÉTRANGERES.*

### DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Décembre.*

LES droits de Douane ſur les harengs qui ſeront importés par l'Etranger, ſoit dans cette Ville, ſoit à Helſingor, ne ſeront, juſqu'au mois de Mai 1772, que de trois marcs par tonne, au lieu de 2 rixdhalles.

On a ſauvé l'argent & une partie des marchandiſes du bâtiment Hollandois qui, en allant à Péterſbourg, a échoué près d'Abo ſur les côtes de Finlande.

### ALLEMAGNE.

DE SCHWERIN, *le* 18 *Décembre.*

Les Etats du Duché de Mecklembourg déliberent ſur les moyens les plus sûrs & les plus convenables d'acquitter promptement les dettes publiques, en déchargeant le Peuple d'une partie des impôts : le ſeul énoncé de la propoſition indique ces moyens.

### ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 24 *Décembre.*

L'arrivée de 21 vaiſſeuaux revenus de la Baltique, & d'un grand nombre d'autres navires venant de divers Ports, a cauſé une vive ſatisfaction à nos Commerçans alarmés par les fréquentes nouvelles de naufrages.

On dit que le Docteur Solander & M. Banks projettent l'établiſſement d'une Académie pour l'étude des Mathématiques & de l'Hiſtoire naturelle, avec des Prix pour les Auteurs de nouvelles découvertes, & des diſtinctions honorables pour les Auteurs des meilleurs Mémoires ſur les découvertes des Anciens.

On aſſure qu'il y a dans le Comté de Hampshire une ferme qui n'étoit en 1700 que de 65 livres, qui a été portée à 100 guinées en 1738, & qui eſt maintenant à 160 l. ſterling.

On a remarqué que ſous le regne de la Reine Elizabeth, les droits de Douane, année commune, ne montoient qu'à 111,000 liv. dans le Port de Londres, & à 17,000 l. dans tous les autres Ports du Royaume. Depuis pluſieurs années, les mêmes droits, dans le ſeul Port de Briſtol, vont à plus de 200,000 florins par an. On ajoute que, pendant la guerre de 1742, les Corſaires ſortis de ce même Port, excédoient, ſeuls, tant en tonneaux qu'en nombre de canons & d'hommes, tous les vaiſſeaux de la Marine Royale ſous le même regne. Ce fait prouve qu'il a immenſément coûté au territoire pour un accroiſſement ſi prodigieux de Marine, & qu'il lui en coûte immenſément pour le payement de ces énormes droits.

Le Parlement d'Irlande a ordonné que la taxe d'un s'helling par baril de hareng que l'on importera depuis le 25 Décembre 1771



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

jusqu'au 25 Décembre 1773, sera payée à la Société de Dublin, pour qu'elle en applique le produit à l'encouragement des pêcheries dans les parties Nord-Oueſt du Royaume.

II.

*NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.*

DE MARSEILLE, *le 26 Décembre.*

Jamais les tempêtes n'avoient regné avec tant de violence & de conſtance ſur toutes les mers de l'Europe, que pendant les trois derniers mois de cette année. Sur la Baltique, l'Océan, la Méditerranée, les côtes ont par-tout retenti du bruit des naufrages multipliés; il eſt peu de Ports conſidérables qui n'aient eſſuyé des pertes, le cours de la navigation rallenti a répandu de toutes parts les alarmes.

Dans le courant de ce mois, les tems orageux ont obligé un grand nombre de vaiſſeaux à relâcher dans le Port de Toulon; la plûpart étoient deſtinés pour notre Port & chargés de diverſes marchandiſes, principalement de bled tiré de la Cale, de Bonne, de Cagliari. Parmi ces navires s'eſt trouvé celui du Capitaine Bonacorſe, dont le ſort inquiétoit beaucoup les Armateurs: il venoit de Smyrne avec une cargaiſon de ſoie & de poil de chevre, eſtimée douze cens mille livres.

Les frégates la *Chimere*, la *Pléyade*, la *Topaſe*, derniérement parties de Toulon pour protéger le commerce, ſe ſont arrêtées quelque tems à Malthe où la *Chimere*, endommagée par un coup de vent affreux, s'eſt radoubée.

La barque l'*Amitié* a ramené de cette Iſle 5 hommes de l'équipage de la *Polacre*, qui y périt derniérement.

Le Capitaine Tourve, en ſortant d'ici pour Alger, donna le 12 de ce mois ſur l'Iſle de Planier & ſon bâtiment coula à fonds; les marchandiſes ont été perdues ou entiérement gâtées.

Pareils déſaſtres ſont arrivés ſur les côtes d'Eſpagne & ſur celles de l'Italie. Le Commandant du ſenaut la *Jeune Julie*, de Rouen, a ſauvé dix perſonnes de l'équipage du navire Anglois, *Jamez* & *Mary*, qui s'étoit entr'ouvert en ſortant du Port de Malaga.

DE GRENOBLE, *le 30 Décembre.*

Le tems annoncé dans le N°. 101 de la Gazette, article de cette Ville, a été ſuivi d'un vent chaud; depuis lors nous n'avions preſque point eu de froid; mais il y a quelques jours que la pluie & la neige commencent à tomber. Le tems s'eſt mis enſuite au beau & il a gelé. Ce changement étoit fort deſirable, car les progrès de la végétation auroient été trop précoces, ſi le vent chaud eût continué.

M. l'Intendant fait diſtribuer du bled aux malheureux incendiés de Villard-d'Arene que les Habitans des villages circonvoiſins ont charitablement accueillis dans leurs chaumieres. Le tendre intérêt que ce digne Magiſtrat prend au ſort des infortunés répond à la bienfaiſance du Gouvernement dont il ne ſollicitera pas en vain les ſecours pour réparer leur diſgrace.

Le Roi a cédé, ſous la réſerve de foi & hommage, la forêt de Chamboran entre Saint Marcellin & l'Abbaye de S. Antoine, à une journée de cette Ville. Cette forêt peut avoir trente-quatre mille arpens d'étendue: comme elle étoit expoſée à toutes ſortes de dévaſtations, le produit en étoit très-foible. Si les Seigneurs à qui elle a été donnée, en font couper les bois taillis, & qu'on en entreprenne le défrichement, ils ont lieu d'en attendre des moiſſons abondantes, & la Province partagera les avantages qu'ils en recueilleront.

Le Cours public d'Anatomie ouvert chez les Religieux de la Charité, attire un grand concours d'Auditeurs de tous les états, qui écoutent avec plaiſir les leçons claires & préciſes du P. Calixte: on en donne trois par ſemaine.

N..... Eſprit, femme d'un Fabricant de chandelles du lieu de Crolles, à trois lieues de cette Ville, accoucha, il y a quelques jours, de trois enfans, & le lendemain elle donna le jour à un quatrième & mourut un quart d'heure après. Elle étoit âgée de 32 à 33 ans: c'étoit ſa ſeconde couche. Ses quatre enfans, deux garçons & deux filles, ont ſurvécu à leur mere.

DE TOUL, *le 4 Janvier.*

L'abondance continue de regner dans les Trois-Evêchés, la Lorraine & l'Alſace;